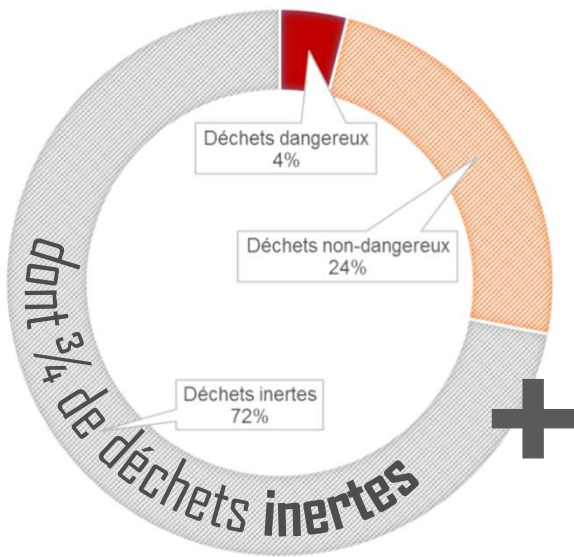


Gestion des terres excavées en Wallonie

Mise en contexte et besoins des acteurs
pour une filière de valorisation durable



Le secteur de la construction génère
6 MILLIONS
de tonnes de déchets par an



+ 10 MILLIONS
de tonnes de terres excavées

LA réalité de terrain...

- **Normes trop restrictives** (60 % > Terres Non Contaminées - AGW 14/06/2001)
- **Manque d'exutoires** (surtout pour les Terres Décontaminées)
- **Insécurité juridique normes** Décret sols vs AGW Valorisation
- **Absence de clauses spécifiques** à l'évacuation des terres, en fonction de la qualités des terres
- Majorité des chantiers = **Pas d'analyses**
- **Contrôles renforcés** par la Région (CoDT et SPW -Département de la Police et des Contrôles)
- **Faits générateurs Décrets** sols à partir du **01/01/2019** (art.23 à 26) => insécurité transactions immobilières

pour en arriver là...

“L'ensemble des communes ESCROQUÉES”

Dans un courrier adressé à chaque commune wallonne, les socialistes andennais Vincent Sampaoli et Claude Eerdeken dénoncent une arnaque aux terres “faussemont” polluées

“Une arnaque qui plombe les finances communales”. C'est ainsi que, dans un courrier envoyé ce 23 janvier à l'ensemble des communes wallonnes, le collège communal d'Andenne (province de Namur) qualifie la gestion des terres de voiries ou des terres excavées et les

coûts financiers de leur dépollution. “Nous préférons que des terres soient polluées, certaines entreprises demandent entre 20 et 40 % de surplus. L'ensemble des communes wallonnes sont escroquées”, nous explique Claude Eerdeken (PS), bourgmestre d'Andenne. “Il s'agit d'un système mis également en place par des sociétés qui se contrôlent elles-mêmes. Une véritable arnaque par décret. C'est très malhonnête.” Deux possibilités en effet se

présentent lorsque, en cas de travaux, des terres sont excavées. Elles ne sont pas polluées et peuvent être réutilisées. Ou elles dépassent les seuils autorisés par le décret sols wallon et doivent être traitées dans un centre de dépollution (centre de retraitement spécialisé). Rappel : parfois, ces seuils de pollution sont très élevés (voir encadré).

Les caractéristiques naturelles du sol interviennent. L'endroit et la manière dont les échantillons sont prélevés pour analyse sont souvent déterminants. Reste que l'opération de dépollution se révèle extrêmement coûteuse.

Par ce courrier, le collège d'Andenne souhaitait obtenir une adaptation du décret sols, approuvé en commission voilà deux semaines (voir encadré). Le document parle d'un “cocktail détonnant et lucratif mis en place par la Région au seul profit du secteur et au détriment de citoyens wallons” et dénonce des “arnaques de sols non contrôlés, une absence de bons transports et de traçabilité des terres ou autres déchets [...]”. Vincent Sampaoli, échevin à Andenne, co-signataire du courrier, suit ce dossier depuis des années. Selon cet élu député wallon, quelques grandes entreprises du secteur maîtrisent pratiquement l'ensemble du

processus de dépollution. “On héberge une faussemont de faire un voyage géographique. Elles peuvent profiter elles-mêmes la terre. Ensuite, elles l'envoient dans des laboratoires agréés. Des laboratoires qui certifient

déposer plutôt contre X, il y a trois ans. “Je m'inquiète, rendu compte de la police pour dénoncer tout ce trafic, j'attends que cela bouge de leur côté, j'espère que la justice va jouer son rôle.” Plusieurs communes se sont déjà manifestées auprès du collège andennais en réponse au courrier. Eerdeken et Sampaoli espèrent ainsi fédérer une partie des communes wallonnes pour faire pression sur Carlo Di Antonio (CDU). Le ministre wallon fait actuellement aboutir un décret sols. Un texte qui, selon Vincent Sampaoli, “est vraiment équilibré” et “ne règle rien aux problèmes.”

Adrien de Marneffe

“Un cocktail détonnant et lucratif mis en place par la Région”



LA PHASE

“Les entreprises savent qu'en forant à un endroit plutôt qu'à un autre, par exemple près d'une batterie, elles trouveront de la pollution. Et l'entière de la terre, pourtant soignée, devra être dépolluée à cause d'un petit échantillon pollué.”

Vincent Sampaoli (PS)

Un Vincent Sampaoli (PS) dénonce les us de certaines entreprises dans le traitement des terres.

EXEMPLES DE DÉRIVES

CHANTIER EN CENTRE-VILLE D'ANDENNE. RÉALISATION D'UN ÉCO-QUARTIER.

Analyse réalisée par le sous-traitant de l'entreprise : sol pollué avec obligation de traitement dans un centre spécialisé. Coût réel : 1,348 millions €

Contre-expertise réalisée à la demande de la Ville : les terres excavées peuvent être utilisées pour combler une ancienne carrière. Coût réel : 390.000 € Gain : 958.000 €

CHANTIER DE POSE DE CÂBLES LE LONG DE LA R0168.

Saives, province de Namur.

Analyse réalisée par un bureau désigné par l'entreprise générale : sol pollué avec obligation de traitement dans un centre spécialisé. Coût réel : 170.000 €

Contre-expertise réalisée :

autorisation de réutilisation des terres.

Coût réel : 0 € Gain : 170.000 €



LE JUTEUX BUSINESS DES “TERRES GRISES”

Des terres qui doivent obligatoirement passer par des centres de dépollution... Où elles ne subissent aucun traitement !

Une terre peut être polluée car elle présente un taux de plomb, de produits chimiques ou encore d'hydrocarbures trop élevé. Par exemple parce que le site du chantier a été jadis une usine. Elle doit alors, lorsqu'elle est excavée à l'occasion de travaux, passer par un centre de retraitement pour être dépolluée.

L'opération est très coûteuse. Dans de nombreux cas, aucun traitement objectif ne peut être réalisé. Le traitement de la terre sera alors... purement administratif ! Mais tout de même payant...

Du côté de la Fédération wallonne des entrepreneurs de voiries (FWV), on reconnaît l'existence de certains problèmes dans le secteur de la dépollution des terres excavées. On estime cependant que le

décret sols wallon qui aboutira prochainement va dans le bon sens.

ET NOTAMMENT VERS LA RÉDUCTION DE cette zone grise qui correspond à l'ensemble de ces terres qui sont dirigées vers un centre de dépollution sans pour autant y être dépolluées... Dans le milieu, on les appelle les terres grises. “Longtemps, on ne discutait pas de la pollution, on se contentait de passer par un centre de retraitement spécialisé, pour une dépollution, assure Didier Block, secrétaire général de la FWV. Les terres, c'est comme le linge : il y a le linge blanc, propre, et le linge noir sale. En pratique, ces terres ne sont pas franchement propres, mais on n'est pas exactement en mesure de les rendre

mais polluées. Administrativement, nous sommes cependant obligés de les faire traverser par un centre de dépollution. Elles y reçoivent un certificat administratif qui les fait passer à nouveau dans la catégorie terres blanches. Elles pourront donc être réutilisées dans de nouveaux chantiers.”

Concrètement, ces terres sont toujours aussi polluées. Mais, moyennant un coût considérable, elles sont désormais certifiées, et donc réutilisables. Une situation subversive. “À la Fédération, nous avons régulièrement dénoncé ces pratiques. Nous préférons largement que les communes mettent cet argent dans des travaux concrets, précise Didier Block. Pour mettre de la terre dans un remblai, le long d'un trottoir, au lieu de la qualité de la terre soit jugée. Mais le nouveau décret réduira une partie de cette zone grise jusqu'à ce qu'elle soit administrativement...”

958.000 € grâce à une contre-expertise

Vincent Sampaoli (PS) affirme avoir été à plusieurs reprises témoin de dérives dans divers chantiers. Grâce à une contre-expertise lui a permis d'invalider la première et d'obtenir respectivement 958.000 € et 370.000 €.

L'exécutif wallon dénonce également une forme de trafic de déchets. “Je prends un exemple : nous avons une terre d'un chantier. Les analyses démontrent qu'elle présente un taux d'hydrocarbures très élevé, 500 au lieu de 500. Le bon sens conseille comme un déchet et doit être dépolluée. Or, cette même terre, tant qu'elle se situe sous un toit de 2.500 au lieu de 500, peut être vendue sur un chantier, car les règles ne sont alors

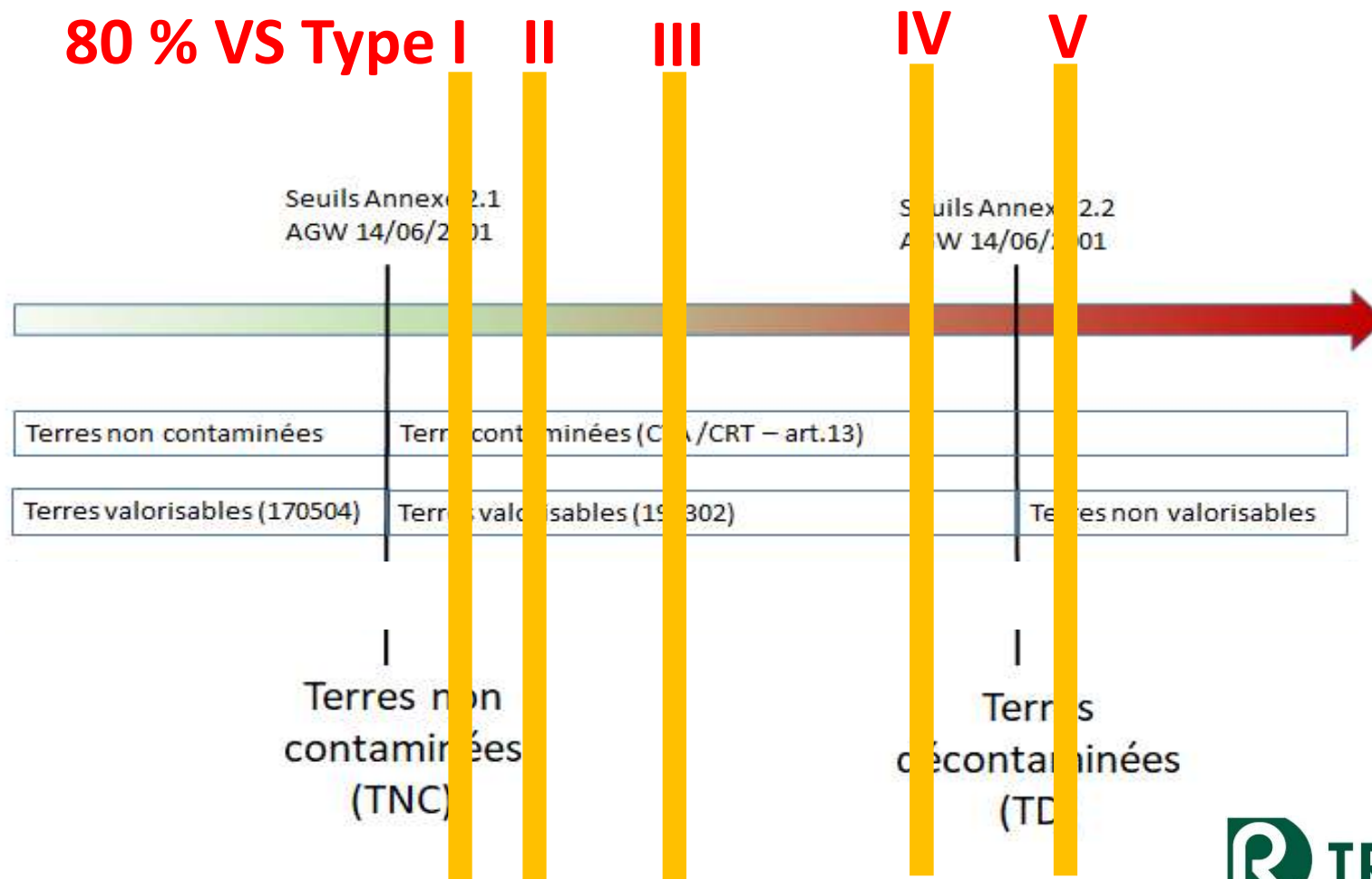
pas les mêmes. Ainsi, la commune qui démonte les travaux pour deux jours : pour la terre excavée qui doit être dépolluée, et pour la terre qui lui apporte l'entreprise qui réalise les travaux. Et ce, même si elle est échantillonnée pollue que la terre d'un chantier.”

Pour contourner cela, il demande “que les hommes soient les mêmes pour les terres, qu'importe et qui sont d'un chantier”. Mais il veut “une meilleure traçabilité des terres excavées. Enfin, il serait utile de tenir compte de la concentration de plomb, dans des caractéristiques géologiques de l'endroit, du secteur où la terre est prélevée. Mais les amendements que le PS avait demandés ont été refusés”, conclut Vincent Sampaoli (PS).



Adaptation durable des normes

80 % VS Type I II III IV V



Les besoins des acteurs

Maîtrise des coûts évacuation des terres
Eviter arrêt chantier en cas de découverte pollution

Maitres
d'ouvrage



**+ value terrain après remblayage et
transaction immobilière**

Propriétaires
sites de
valorisation

Entrepreneurs

**Remise de prix lors de l'offre en
adéquation avec qualité des
terres à évacuer (CsC) – Eviter la
spéculation**

Les besoins des acteurs

**Qualité des terres – Adaptation projet en amont
(balance remblais/déblais)**

**Maitres
d'ouvrage**



**Qualité des terres valorisées
Conformité site avec décrets
sols/déchets**

**Propriétaires
sites de
valorisation**

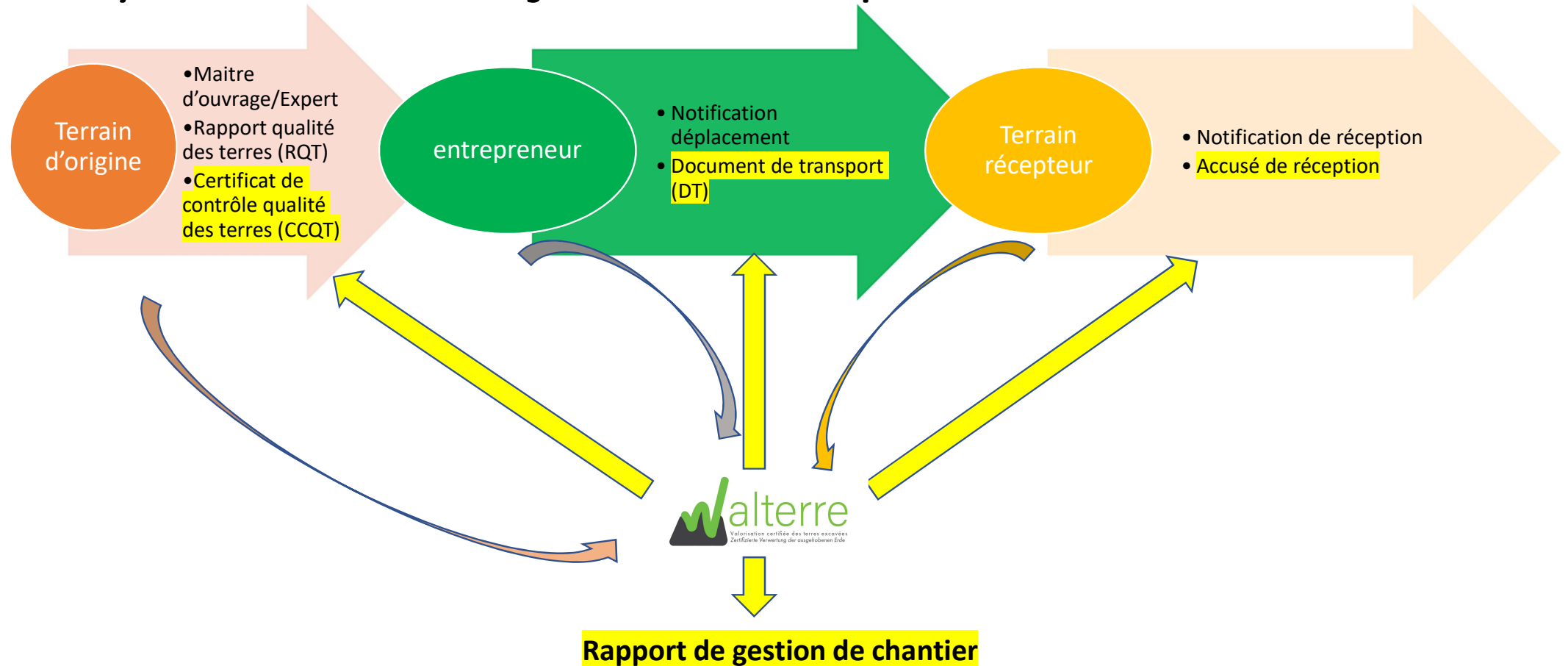
Entrepreneurs

**Conformité qualité des terres lors
l'évacuation
Responsabilité lors de la valorisation
Délais chantiers respectés**

Walterre asbl, concessionnaire indépendant et neutre



Systeme de traçabilité adaptée et efficace



Filière durable de valorisation des terres excavées

